

ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER



SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Président : Marc VILLARD
Rapporteur général : Pierre GIRAULT
15^{ème} session – 26 septembre-1^{er} octobre 2011

Commission des Finances et des Affaires économiques

Président : M. VILLARD Marc
Rapporteur général : M. GIRAULT Pierre
Vice-présidents : M. TIZON Michel, M. DESPLANQUES Xavier
Secrétaire : M. BRIGNOLI Daniel

M. BANSARD	Jean-Pierre
Mme BEUTHIN	Alexandra
M. BILLON	Marc
M. BRIGNOLI	Daniel
Mme BRUNET-APITHY	Anne
M. CADIC	Olivier
M. DARRASON	Olivier
M. DAWIDOWICZ	Claude
M. DE FEYDEAU DE S-C	Jeanine
M. DELEENS	Gérard
M. DESPLANQUES	Xavier
Mme DJEDIDI	Martine
M. ETLICHER	Cédric
Mme FERRAND-HAZARD	Sophie
Mme FOUQUES-WEISS	Nadine
M. GAILLY	Pierre-Antoine
M. GARCIA	Bernard
M. GIRAULT	Pierre
M. GRAF	Paul
M. GUERRY	Michel
M. HASNAOUI	Fwad
Mme JADOT	Claire-Marie
M. KAUB	Marceau
Mme LAPAGE	Claudine
M. LIBOZ	Jean
M. MAKKI	Guy
M. MASSIDA	André
M. OLLAGNIER	Daniel
M. OMNES	Yvon
M. PELISSON	Gérard
M. PICHOT	Joël
Mme PONTVIANNE	Marie-Hélène
Mme RAHAL	Radya
M. SEHMOUN	Sylvain
M. TESTARD	Michel
M. TIZON	Michel
M. VILLARD	Marc
M. VINET	Serge Cyril

Administrateur : Martine RUSSET

23/09/11



L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER



COMMISSION DES
FINANCES ET DES
AFFAIRES ECONOMIQUES

REUNION DE SEPTEMBRE 2011

PROGRAMME DE LA COMMISSION
SOUS LA PRESIDENCE DE M. MARC VILLARD

<u>DATES</u>	<u>HORAIRES</u>	<u>THEMES</u>	<u>INVITES</u>
LUNDI 26 SEPTEMBRE	14 h 30 – 16 h 00	Point sur les nouveautés fiscales et réponse aux questions diverses des membres de la commission	<i>M. Cyril MALOINE, Directeur départemental chargé du pôle fiscal à la Direction des résidents à l'étranger et des services généraux, Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.</i>
APRES-MIDI			<i>M. Olivier LEJEUNE, Directeur divisionnaire, Direction des résidents à l'étranger et des services généraux, Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.</i>
	16 h 15 – 17 h 45	Le dispositif d'appui au commerce extérieur	<i>M. Etienne VIARD, Directeur Général de PROPARCO</i>

MARDI 27 SEPTEMBRE		09 h 00 – 10 h 30	Travail de la commission : vœux, motions, résolutions	
	MATIN	10 h 30 – 12 h 00	Point sur les conventions fiscales en cours de négociation	<i>M. Renaud JAUNE, Chef du bureau de la Fiscalité internationale et des traités,, Direction de la Législation fiscale, Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi</i>
			Point sur les conventions fiscales en cours de ratification	<i>Mme Sophie DELPORTE, Rédactrice fiscale à la Sous-Direction des Conventions et de l'entraide judiciaire.</i>
	APRES-MIDI	14 h30 – 15 h 45	L'AFR et le projet de charte avec le gouvernement pour dynamiser l'export	<i>M. Jean-Paul BACHY, président de la Région Champagne Ardenne et de la commission Affaires internationales - Coopération décentralisée</i>
MERCREDI 28 SEPTEMBRE		15 h 00	L'évolution possible du programme 151 en 2012.	<i>M. François SAINT-PAUL, Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire</i>
	APRES-MIDI	16 h 30	Travail de la commission : vœux, motions, résolutions, préparation du rapport	

Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de vous faire part des travaux de notre commission lors de cette session, travaux dédiés en quasi-totalité à des auditions de personnalités bien connues de la commission en général car représentant des directions et services ministériels, agences ou organismes que nous devons consulter et interroger de façon récurrente pour la bonne marche de nos travaux. Je tiens à souligner la grande qualité technique des entretiens, la grande courtoisie et le fait que nos suggestions faites à l'occasion de ces auditions, suivies parfois de requêtes particulières, trouvent de plus en plus d'échos favorables (certes trop peu à notre goût mais nous saluons l'évolution).

Nous avons commencé nos travaux par l'audition de M. Cyril MALOINE, Directeur départemental chargé du pôle fiscal à la Direction des résidents à l'étranger et des services généraux ; de M. Olivier LEJEUNE, Directeur divisionnaire et de M. Joël ESPY, Attaché fiscal, Direction des résidents à l'étranger et des services généraux au ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.

- Un exposé particulièrement bien conçu nous est fait, relatif à la présentation du poste de l'attaché fiscal détaché. Actuellement au nombre de 6 avec des équipes très légères, placées sous la direction administrative des ambassades locales intégrés aux services économiques avec l'attaché douanier, relevant de la sous-direction du contrôle fiscal, rattachés au réseau international du ministère du budget, ils sont actuellement répartis en Europe (Allemagne, Italie, Benelux, Espagne, Portugal, Andorre, Royaume-Uni, Irlande, Iles Britanniques) et en Amérique (USA, Canada, Mexique). Ils couvrent actuellement plus de 80 % de la population concernée selon l'estimation de cette direction (tant entreprises que particuliers). La commission exprime son souhait de voir une extension de ces services en direction de l'Asie, sujet à l'étude selon nos interlocuteurs. Leur mission est de relayer leur administration dans leurs pays d'accueil et de favoriser les échanges d'informations, de traiter les demandes administratives, de mettre en oeuvre les procédures prévues par les textes communautaires et conventionnels en matière fiscale, enfin de faciliter la coopération avec les autorités fiscales étrangères. Chargé d'effectuer des études comparatives et d'informer l'administration française de l'évolution de la législation fiscale et de l'organisation administrative de ces pays, l'attaché fiscal met à disposition d'opérateurs professionnels ou de particuliers des informations sur la fiscalité française et sur l'application des conventions fiscales. Des informations sont disponibles dans les pays où ils sont implantés non seulement par les contacts directs mais aussi à travers un site Internet : www.attachefiscal.es par exemple pour l'Espagne.
- Au niveau relations avec les élus à l'AFE il nous est confirmé que ces attachés sont friands de remontées informatives du terrain...

- Nous avons poursuivi nos travaux sur le sujet du guichet fiscal unique des non-résidents

Mesure emblématique de la création de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), la création des Services des Impôts des Particuliers vise à offrir aux usagers particuliers un guichet unique pour ses démarches concernant le calcul et le paiement de ses impôts. Désormais les services d'assiette et de paiement des impôts des non-résidents (hors impôts locaux) sont juridiquement fusionnés en un seul service de la DRESG depuis le 1^{er} juillet 2011 placé sous la responsabilité d'un cadre unique qui rend compte à la direction.

C'est un très grand progrès, dont nos compatriotes non-résidents bénéficient, réclamé depuis longtemps entre autres par notre commission et l'AFE, progrès que nous saluons en soulignant néanmoins la question récurrente concernant les impôts locaux. En effet le nombre de contribuables concernés est au minimum quatre fois plus important que le nombre de dossiers suivis par le service des impôts des non-résidents. Il nous est confirmé que ceci est à l'étude mais que cela ne pourra au mieux se résoudre que dans 2/3 ans. Il nous est rappelé que depuis Août 2010 l'usager peut accéder à tous les services moyennant 3 identifiants.

Accédez avec vos identifiants

La saisie de toutes les zones est obligatoire.

Numéro fiscal ?	<input type="text"/>	Saisissez votre numéro fiscal à 13 chiffres figurant en haut de la première page de votre dernière déclaration de revenus.
Numéro de télédéclarant ?	<input type="text"/>	Saisissez votre numéro de télédéclarant à 7 chiffres figurant en haut de la première page de votre dernière déclaration de revenus.
Revenu fiscal de référence ?	<input type="text"/>	Saisissez le montant figurant sur votre dernier avis d'impôt sur le revenu.

[▶ Valider](#)

Accédez avec votre certificat électronique

Si vous disposez d'un certificat électronique, cliquez directement sur "Accéder"

[▶ Accéder](#)

[✕ Abandonner](#)

Le relevé « power point » annexé au rapport et consultable en ligne comporte toute une série de diapositives explicatives fort bien faites à ce sujet.

- Nous avons poursuivi en abordant l'actualité fiscale des non-résidents
Concernant l'ISF la réduction du champ d'application aux redevables dont le patrimoine net taxable est supérieur ou égal à 1,3 millions € est mise en place avec le maintien des 6 tranches d'imposition (de 0,55% à 1,80%) avec une 1^{ère} tranche à 0,55% à compter de 800 000 € du patrimoine net taxable.
Enfin la date limite de dépôt est fixée au 30 septembre 2011 quel que soit le pays de résidence.

- Réduction du champ d'application aux redevables dont le patrimoine net taxable est supérieur ou égal à 1,3 millions €.
- Maintien des 6 tranches d'imposition (de 0,55% à 1,80%).
- 1^{ère} tranche à 0,55% à compter de 800 000 € du patrimoine net taxable.

Date limite de dépôt: 30 septembre 2011 quel que soit le pays de résidence.

Egalement en annexe vous trouverez une notice explicative sur une page (!) concernant le revenu fiscal de référence « RFR »; Une mention particulière sur le fait qu'elle également envoyée en bilingue (anglais) aux contribuables à l'étranger.

Nous tenons à souligner que depuis le 1^{er} juin 2011, les usagers non-résidents qui estiment que leur situation fiscale n'a pas été correctement traitée, qu'il s'agisse de questions relatives à leur imposition, au recouvrement de leur impôt ou autres ont la possibilité de saisir un conciliateur fiscal qui leur est dédié, par courrier au destinataire et à l'adresse suivante:

Monsieur le Conciliateur fiscal
de la Direction des Résidents à l'Étranger et des Services Généraux
10 rue du Centre
TSA 70 025
93465 NOISY-LE-GRAND CEDEX

Il nous été demandé, afin de ne pas surcharger et saturer le service, que les requêtes ne soient faites qu'après un refus définitif de l'administration et non pas en amont d'un échange épistolaire avec l'administration .

La question récurrente de la séparation au sein de la population des non-résidents fiscaux assujettis entre nationaux français et étrangers est à nouveau soulevée. Elle n'est toujours pas malheureusement à l'ordre du jour alors qu'elle nous apparaît de plus en plus indispensable compte tenu des questions qui se posent concernant la fiscalité des non-résidents français. Certes, un lourd travail administratif et réglementaire est nécessaire. Il faudra bien que l'on y arrive si on veut réellement progresser sur ce sujet et avoir des propositions sur des chiffres réels.

Enfin nous rappelons la rubrique que l'on peut consulter avec grand intérêt :

www.impots.gouv.fr > Particuliers > Vos préoccupations > Vivre hors de France

Nous avons poursuivi nos travaux par l'audition, devenue régulière et très productive avec M. Renaud JAUNE, Chef du bureau sur la Fiscalité Internationale, Direction de la Législation fiscale, Mme Sophie DELPORTE, Rédactrice, Mmes Louisa OUILAT et Helie JOCQUEL, Inspecteurs Principaux. Ces rencontres régulières permettent une collecte d'informations. Nos interlocuteurs sont particulièrement intéressés concernant les difficultés d'ordre technique qui peuvent survenir.

Par la suite, un rappel fort utile des phases de mise en place des conventions (phase préliminaire/paraphe, phase ministérielle /signature, vote par le Parlement article 34 de la Constitution) est effectué.

Désormais, la mise en application de la mission qui consiste non seulement en l'élimination autant que possible de la double imposition mais aussi la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale est réellement effective. Ceci a désormais valeur constitutionnelle suite à de nombreux recours auprès du Conseil

Constitutionnel. Des précisions sont apportées suite à des questions concernant la qualification d'évasion fiscale par rapport notamment à l'exil fiscal. Cette politique a toujours été celle de notre pays qui a toujours été en pointe en ce domaine, l'objectif étant une plus grande transparence dans les opérations financières.

Les flux d'échanges économiques augmentant considérablement entre deux pays nécessitent la mise en place de conventions dès qu'une certaine masse critique est atteinte. Bien évidemment des consultations/interventions locales (ambassade/conseillers AFE/attaché économique, chambre de commerce, sociétés, etc.) jouent un rôle indispensable quant à la remontée d'informations.

La liste des signatures récentes a été publiée dans le rapport de la DFAE en particulier nous relevons des accords d'échanges d'informations avec Belize, Curaçao, Brunei, Botswana, Anguilla, ce qui est une nette amélioration, de même que dans le Moyen Orient seul Oman demeure non coopératif. A noter les progrès significatifs quant à l'élargissement du panel d'échanges d'informations avec l'Autriche, de même qu'un accord sera signé incessamment avec les Philippines. Des clauses anti-abus sont signées avec le Panama, tandis que des difficultés sont rencontrées concernant des questions de territoire (qualification des territoires off-shore) Barbades (zone franche), Colombie. La doctrine de notre administration ne change pas et par conséquent les bénéficiaires des conventions de non double imposition ne sont pas accordés dès que les cas précités surviennent.

La question récurrente des travailleurs transfrontaliers a été évoquée, car au niveau fiscal la population concernée est de plus en plus importante, non seulement pour les actifs, mais également pour les retraités (ce dernier point ne concerne pas seulement les frontaliers). Par exemple les impositions/retenues à la source en Allemagne (différence de taux)/différence de qualification de retraite publique entre la France et l'Allemagne. Le gisement d'améliorations et surtout de simplification est immense en ce domaine. Il convient donc de se préparer à une augmentation considérable des contentieux, qui pourraient être évités précisément par des accords résultant de négociations. L'Administration en a conscience et se prépare à en entreprendre sur ce sujet avec les Etats concernés (problème de la retenue à la source assurance dépendance 1.5% par exemple au Luxembourg).

Après la mise en place de la législation européenne sur l'harmonisation de la fiscalité de l'épargne (certes loin d'être parfaite), nous relevons des efforts importants effectués en faveur d'une harmonisation européenne de l'imposition des sociétés (projet AXIS). Le chemin pour y arriver sera long et semé d'embûches tant cette question touche au droit régalien des Etats, particulièrement en période de crise.

Cependant la question de la fiscalité de la dévolution successorale (sujet qui touche et touchera tôt ou tard notre communauté) reste, ne le cachons pas, en panne sérieuse...

Enfin des échanges forts, constructifs, sur les « prix de transfert et la différence de traitement par notre administration fiscale par rapport à celles de nos principaux concurrents » ont eu lieu. Ce sujet fera l'objet de nos prochains travaux (mars 2012), en plein accord avec la même direction fiscale, car c'est elle qui tranche sur ces questions qui deviennent de plus en plus complexes et dont les conséquences sont parfois dramatiques pour nos PME/PMI exportatrices.

Nos auditions se sont poursuivies avec celles de MM. Etienne VIARD, Directeur Général de

PROPARCO, Institution financière de développement, filiale de l'AFD (Agence Française de Développement) dédiée au secteur privé, créée en 1977, basée sur le concept que le secteur privé est un facteur de développement (activité, contributions pour les Etats, bonne gouvernance, relais de politiques publiques, etc.). Elle emploie 150 personnes avec un réseau de 11 bureaux répartis sur les quatre continents. Avec un capital de 450 millions d'euros, elle rassemble une communauté d'investisseurs du Nord et du Sud (59 % AFD, 26% organismes financiers - BNP Paribas, CDC Coface, Crédit Agricole – 11 organismes financiers internationaux, 1% fonds éthiques, et 3% d'entreprises françaises Bouygues, DMC, Suez, Saga, Veolia, etc.).

PROPARCO s'est assignée 3 objectifs, pour encourager les investissements du secteur privé dans les pays émergents et en développement :

- Dynamiser et pérenniser la croissance et la création d'emplois ;
- Fournir un accès fiable aux services de base : énergie, eau, transports, santé, éducation, micro-finance, télécommunications ;
- Diffuser les standards sociaux et environnementaux.

Ceci s'articulant au niveau géographique : en Afrique (croissance et création d'emplois) et pour le reste du monde croissance verte et solidaire.

A titre d'exemple, la répartition 2010 (environ 1millard d'euros) s'est effectuée de la façon suivante : 45% en Afrique subsaharienne, 27 % en Amérique Latine et Caraïbes, 15% en Méditerranée et Moyen Orient, 13% en Asie.

Nous relevons, avec quelque surprise, que les principaux bénéficiaires sont BNP Paribas, Lafarge, EDF, BPCE, Club Med, GDF Suez, Bouygues, Vinci Bolloré, Veolia. De même, nous relevons aussi, en étudiant l'historique, par exemple, sur un période de 3 années qui a permis d'octroyer 2,8milliards d'euros, que seulement un quart du total et 41 % des financements aux entreprises ont servi des intérêts français (21 % en tenant compte de l'annulation d'engagement intervenue depuis). Ce dernier point a suscité de vives réactions au sein de notre commission, en particulier des conseillers élus en Afrique s'étonnant, cas pratiques à l'appui de voir de nombreuses opérations être mises en place qui ne profitent absolument pas à des intérêts français tant en France que dans le pays bénéficiaire. Les crédits octroyés, qui sont au minimum de l'ordre de 5 millions d'euros, ce qui ne correspond pas aux attentes exprimées par nos collègues spécialistes du terrain. Certes, des exemples positifs sont constatés, mais apparemment insuffisants.

A décharge, les contraintes importantes imposées à PROPARCO, différentes de l'AFD, à savoir la déliaison, le fait est que la levée des fonds intervient après le choix des équipementiers, ce qui est une caractéristique des financements privés. En d'autres termes, PROPARCO ne peut avoir quasiment aucune influence sur la nationalité des équipementiers, ce qui est quelque peu interpellant compte tenu de notre situation économique actuelle et de la situation de notre commerce extérieur... De même, la subsidiarité, élément décrit par notre interlocuteur comme élément clé de la politique de PROPARCO, qui consiste à ne pas financer des clients qui ont accès aux financements privés, or la plupart des grandes entreprises n'ont pas besoin d'aides, particulière ou spéciale, concernant les financements. Enfin les PME françaises, quand elles exportent, investissent rarement, PROPARCO ne finançant que l'investissement réalisé localement.

En résumé, une audition fort intéressante au niveau de la connaissance de cette institution, mais très décevante par rapport aux attentes de nos collègues confrontés aux problèmes de financement des PME/PMI à l'export /implantations locales. Un vœu spécifique en résulte.

Concernant les PME/PMI, nos auditions nous amènent à recevoir M. Jean-Paul BLACHY, Président de la région Champagne Ardennes et de la Commission des affaires internationales/coopération décentralisée de l'Association Française des Régions.

Cette dernière vient de passer une convention avec le gouvernement pour promouvoir l'export. Selon M. BLACHY, cette convention est certes intéressante, mais a le désavantage de placer dans le même moule la politique « export » de régions fort différenciées qui ne recouvrent pas les mêmes besoins, résultant en partie de l'absence de la réalité des relations locales sur le terrain.

La compétence des régions en ce domaine résulte de la loi sur la décentralisation de 2004 (loi Raffarin). M. BLACHY estime, à l'aune de son expérience en matière de prospection en faveur des exportations pour sa région, que la forte croissance dans certains pays émergents mais aussi dans certaines régions (en Russie par exemple) devrait attirer nos sociétés exportatrices. Mais selon lui c'est loin d'être le cas général.

Si il a conscience que les collectivités territoriales ont des limites et que la coopération décentralisée conduit parfois à quelques incohérences anarchiques, M. BLACHY souligne les côtés très positifs résultant d'une présence sur le terrain, beaucoup plus efficace que les canaux habituels, de même que les rapports entre collectivités locales (villes ou régions) sont beaucoup plus faciles et rapides, ne s'encombrant pas ou peu de questions protocolaires ou politiques.

Le but de ces missions régionales est de promouvoir des opérations gagnant /gagnant, en ayant en permanence à l'esprit la lutte contre la délocalisation de l'emploi en France. UBIFRANCE (l'AFR est membre du CA) est quelque peu critiquée pour son approche trop « fonctionnarisée » de l'export. Le travail avec les chambres de commerce, les CCE, les VIE locaux, serait souvent, selon notre interlocuteur, plus productif, particulièrement quant à la pérennité des implantations et la poursuite des opérations. Si M. BLACHY se déclare satisfait de certaines opérations de portage (piggy-back) de PME/PMI par certaines entreprises type CAC 40, il estime que ces dernières pourraient faire des efforts beaucoup plus importants sans difficultés particulières.

Le sujet étant vaste et susceptible d'être développé de façon considérable sur cette question récurrente passionnant nos collègues - le financement de l'export et de l'implantation de nos PME/PMI à l'export, qu'il est décidé d'un commun accord de se revoir plus longuement et plus largement dès la prochaine réunion en mars 2012.

Enfin M. François SAINT-PAUL, Directeur des Français à l'étranger et de l'Administration Consulaire, est venu nous présenter les grandes lignes du budget/évolution 2012 du programme 151 de sa direction.

Ce budget se situe dans un contexte budgétaire complexe auquel le MAE, comme d'autres ministères, n'échappera pas, quel que soit le gouvernement en place. Le réseau consulaire doit pouvoir évoluer selon les besoins et les progrès technologiques. La RGPP a conduit à la mise en place de chantiers importants, comportant entre autres la carte consulaire d'une part et d'autre part les processus et métiers.

Le programme 151 est le moins touché, ce qui ne veut pas dire qu'il est le moins affecté, d'autant que les troubles monétaires récents ont désormais une incidence non négligeable.

La préparation des élections devient une question récurrente désormais (présidentielle et législatives en 2012, AFE en 2013, Européennes en 2014). Certes le coût direct à périmètre réduit (ce qui entraîne un déficit de 0.9 M€ qu'il faut bien répartir par redéploiements...) est supporté en partie par le ministère de

l'Intérieur, mais les charges et le travail annexes sont considérables, entre autre la mise à jour des listes électorales qu'il convient, dans l'intérêt de tous, de poursuivre avec diligence, car de nombreux compatriotes omettent encore de signaler leur départ de leur pays d'accueil au consulat de France.

Le nombre de visas délivrés est de plus en plus important (2 250 000 en 2011) avec un taux de croissance de 7,5%. Il nous est communiqué que la délivrance de passeports grands voyageurs (indispensable pour nos compatriotes travaillant à l'export) sera effective en novembre. Le personnel est stabilisé (à une vingtaine d'ETP G2 près sur 1107 statutaires) autour d'un total global de 3 378 personnes dont 520 G1 consacrés au service de l'état-civil.

Ceci posé, il faudra bien s'interroger sur la montée en charge constatée actuellement, résultant de l'inscription désormais au registre mondial de 1.5 millions de Français, chiffre incontournable...

Concernant l'aide à la scolarité, en 2011 l'estimation est de 117,8 M€ (82.9 bourses /33.2 PEC) (effet de change 1.7M€) passant en 2012 à 125 M€ (90.8 Bourses /30.4 M€ PEC) (effet de change 3.7M€) et une prévision encore très imprécise autour de 139M€ en 2013 (103M€ bourses/ 32.5 PEC) (effet de change 4M€), la PEC étant « gelée », comme nous les avons.

Nous relevons que la contribution à la CFE demeure à son niveau.

Enfin, M. le Directeur nous communique le tableau prévisionnel (cf : Annexe) qui n'est pas définitif, il convient de le souligner et nous l'en remercions vivement. Nous saluons les efforts de notre Administration dans un contexte particulièrement délicat pour réaliser les objectifs assignés en particulier dans le domaine consulaire et dans le domaine de la scolarité.

Conformément à ce qui avait été décidé lors de notre session plénière du mois de mars notre Commission s'est réunie pour examiner le rapport et les deux voeux qui avaient été proposés mais qui n'avaient pu être votés.

Le rapport de nos travaux de mars a été adopté à l'unanimité. Concernant les deux voeux l'un d'entre eux a été retiré à l'unanimité, et ne sera donc pas représenté, le second va vous être présenté.

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Voeu n°1/09/11

Objet : PME-PMI à capitaux français établies à l'étranger

L'Assemblée des Français de l'étranger,

considérant

- que les PME-PMI à capitaux français établies à l'étranger rencontrent des difficultés à obtenir des financements pour leur développement ;
- que les établissements tels que OSEO, PROPARCO, AFD, etc. ne proposent pas de produits adaptés à ce type d'entreprises ;
- qu'une structure unique de financement des PME va être créée par la réunion de CDC Entreprises, OSEO et le Fonds stratégique d'investissement

émet le voeu

que la nouvelle structure, mise en place par la réunion de CDC Entreprises, OSEO et le Fonds stratégique d'investissement pour le financement des PME, propose des outils de financement adaptés aux spécificités de ces entreprises.

Résultats	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Vœu n°02/0 3/11

Objet : information des élus sur les orientations de la CFE

L'Assemblée des Français de l'étranger,

considérant

- que les élus AFE au conseil d'administration de la CFE tirent leur mandat de l'ensemble des élus à l'AFE, les y représentent ;
- que les élus souhaitent une plus large information sur les orientations de la CFE,

émet le vœu

que les élus à l'AFE soient destinataires des procès verbaux des réunions du conseil d'administration et des états financiers.

Résultats	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité		
Nombre de voix « pour »	20	47
Nombre de voix « contre »	2	50
Nombre d'abstentions	1	7